

COMPORTEMENTS MINIMUMS DE SECURITE: **(Minimum Safe Behaviour <<MSB>>)**

Règle 1: J'évalue et je contrôle les risques avant de commencer toute intervention.

CMS 1# Distraction pendant la conduite ou l'exploitation de machine.

Il est interdit à toute personne d'envoyer un sms ou de parler au téléphone cellulaire (mobile) lorsqu'elle

- ✓ opère une machine,
- ✓ conduit des véhicules
- ✓ marche dans l'usine, dans un entrepôt ou dans la cour des installations.

Il est interdit à toute personne de fumer en dehors des zones désignées.

Règle 2: Je ne réalise que les activités pour lesquelles je suis autorisé.

CMS 2# Consigner / Etiqueter. Personne ne doit travailler sur une pièce d'équipement pour laquelle elle n'a pas personnellement contrôlé la mise hors tension, isolée et mis en place son propre dispositif de verrouillage et sa signalisation. Il est interdit d'enlever un dispositif de verrouillage qui n'est pas le sien sans listes de contrôle appropriées et sans l'approbation de la direction de l'établissement.

CMS 3# Permis de travail

- ✓ **Espace confiné :** Personne ne doit entrer dans un espace confiné à moins que toutes les voies d'entrée des matières dangereuses ne soient déconnectées et obturées, que l'atmosphère de l'espace confiné soit vérifiée, que l'EPI requis soit porté, qu'une ligne de vie soit présente, qu'un harnais soit porté, qu'une personne en attente soit en place et qu'un permis de travail soit délivré.

- ✓ Travail à chaud : Il est interdit d'effectuer des travaux à chaud à l'extérieur d'un atelier désigné sans qu'un permis de travail ne soit délivré.

Travail en hauteur : Il est interdit de travailler à des hauteurs élevées à moins que des dispositifs de protection contre les chutes ne soient portés et qu'un permis de travail ne soit délivré

Règle 3: Je n'outrepasse et ne détourne jamais les dispositifs de santé et de sécurité, je porte les EPI requis en permanence.

CMS 4# Ceintures de sécurité- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire sur le site ou dans le cadre des activités de l'entreprise, le cas échéant, dans les véhicules (y compris les chariots élévateurs à fourche, les voitures, les camions, etc.)

CMS 5# Équipement de protection individuel - Les personnes doivent se procurer et utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié pour les tâches à accomplir, et doivent inspecter et remplacer périodiquement cet EPI au besoin. Exemples : casque de protection, harnais pour le travail en hauteur, vêtements de protection pour la manutention à chaud, protections respiratoire et auditive.

Règle 4: Je ne travaille jamais sous l'influence d'alcool ou de drogues.

CMS 6# Drogues et alcool - Il est interdit de conduire une machine ou de conduire un véhicule sous l'influence de drogues ou d'alcool. L'individu testé doit être 0 ou négatif

Règle 5: Je reporte tous les incidents.

CMS 7# Déclaration des incidents - Les incidents de santé et de sécurité doivent être signalés dans l'immédiat à la hiérarchie.